



**PROJET PEDAGOGIQUE**  
**Multi-Site « Les Moustiques »**



**Année scolaire 2021-2022**

# SOMMAIRE

<b>QU'EST-CE QU'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ?</b> .....	<b>1</b>
<b>I. PRESENTATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DANS SON INTEGRALITE</b> .....	<b>2</b>
Descriptif de l'accueil.....	2
Fonctionnement général du service.....	2
Lieux d'accueils.....	3
<b>II. MULTI-SITE « LES MOUSTIQUES »</b> .....	<b>4</b>
« Les Moustiques » : Pourquoi ? Comment ? .....	4
Organisation du multi-site et locaux mis à disposition.....	4
Composition de l'équipe.....	4
Fonctionnement du multi-site .....	5
L'accueil et la prise en charge des enfants par les familles.....	6
Retard .....	6
<b>III. RESTAURATION SCOLAIRE DU LYCEE JEAN ZAY</b> .....	<b>6</b>
Organisation de la restauration scolaire .....	6
Composition de l'équipe.....	7
Fonctionnement de la restauration scolaire .....	7
Elaboration des repas .....	8
<b>IV. ROLE DE CHACUN</b> .....	<b>8</b>
Les Francas .....	8
Le directeur de multi-site.....	8
L'équipe d'animation.....	9
Les enfants et leurs familles .....	9
<b>V. LES ESPACES DE RENCONTRES ET D'ECHANGES</b> .....	<b>9</b>
Entre la direction et l'équipe d'animation .....	9
Entre l'équipe et les familles (familles d'accueil, foyer...) .....	10
Entre l'équipe et les partenaires.....	10
<b>VI. OBJECTIFS EDUCATIFS VISES ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>10</b>
Citoyenneté, Participation et Socialisation .....	10
Autonomie .....	11
Education à l'environnement (biodiversité, recyclage, alimentation) .....	11
Parentalité.....	12
Sensibilisation au Handicap .....	13
<b>VII. ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</b> .....	<b>13</b>
Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.).....	14
Fonctions de chacun .....	14
Mise en œuvre du P.A.I. ....	15
<b>VIII. EVALUATION QUALITATIVE ET EVALUATION QUANTITATIVE</b> .....	<b>15</b>
Evaluation qualitative.....	15
Evaluation quantitative .....	15
<b>IX. LE BUDGET</b> .....	<b>15</b>
<b>X. PROTOCOLE SANITAIRE</b> .....	<b>16</b>

## Qu'est-ce qu'un Accueil Périscolaire ?

Il est courant de penser qu'un accueil périscolaire n'est rien d'autre qu'un mode de garde choisi par les parents pour leur(s) enfant(s) mais nous nous refusons de le réduire à cette seule définition.

En effet, l'accueil périscolaire doit être un lieu de vie où les enfants évoluent selon leurs envies dans un cadre garantissant leur sécurité morale, physique et affective ainsi que le respect de leur individualité.

Il doit offrir aux enfants un espace de liberté et de loisirs diversifiés leur permettant de développer leur autonomie, leur socialisation et donc leur citoyenneté.

L'accueil périscolaire est également un lieu d'écoute et de rencontres entre les différents acteurs (animateurs, enfants, parents, équipe enseignante...) leur permettant de se retrouver et d'échanger les uns avec les autres.

L'accueil périscolaire permet d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles et d'offrir à l'enfant de nouveaux espaces de vie éducatifs nécessaires à son épanouissement. Il s'agit d'un lieu de transition entre l'école et la maison ou entre deux périodes de classe ; s'y mêlent plaisir, jeu et partage des valeurs humaines.

L'enfant doit être au centre des préoccupations et nous devons l'aider à se construire. Notre finalité est « avec les enfants d'aujourd'hui, vers l'Homme le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible ».

Tout au long de l'année, des projets d'animation trimestriels seront mis en place avec l'équipe d'animation et proposés aux enfants.

## I. Présentation de l'accueil périscolaire dans son intégralité

### Descriptif de l'accueil

L'accueil périscolaire proposé par la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (O.L.C.) en partenariat avec l'association départementale Les Francas de Meurthe et Moselle facilite l'organisation des temps de vie des familles du territoire.

Accessible à tous, le service répond aux besoins du plus grand nombre. Les tarifs et les horaires proposés permettent à chaque famille de pouvoir en bénéficier.

L'accueil périscolaire s'organise autour de la journée d'école des enfants, du temps scolaire et du temps familial. Par conséquent, il favorise le partenariat entre les acteurs éducatifs gravitant autour de l'enfant (parents, enseignants, animateurs...).

Le service s'adresse à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés au sein des écoles maternelles et élémentaires du territoire.

Quant à l'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans, nous sommes vigilants au respect du développement de l'enfant. Nous veillerons donc à ce que l'enfant ne soit pas présent sur toutes les plages d'accueils suivant les recommandations de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.).

Pour information, nos accueils sont agréés par la D.D.C.S. 54 et par les services de P.M.I. du Conseil Général 54.

### Fonctionnement général du service

L'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire et selon le calendrier de l'Education Nationale.

#### Jours et horaires de fonctionnement du service :

	<b>Matin</b>	<b>Midi</b>	<b>Après-midi</b>
<b>Lundi</b>	7h00-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30
<b>Mardi</b>	7h00-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30
<b>Mercredi</b>	7h00 - 18h30		
<b>Jeudi</b>	7h00-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30
<b>Vendredi</b>	7h00-8h30	11h30-13h30	16h30-18h30

## Lieux d'accueils

### Multi-sites / Accueils périscolaires Matins et Soirs :

<b>Les Moustiques</b>	Ecole élémentaire Langevin Wallon, JARNY Ecole maternelle Langevin Wallon, JARNY Ecole élémentaire Saint Exupéry, JARNY Ecole maternelle Yvonne Imbert, JARNY
<b>Les Abeilles</b>	Ecole élémentaire Marcel Pagnol, JARNY Ecole maternelle Marcel Pagnol, JARNY Ecole élémentaire Pablo Picasso, JARNY Ecole maternelle Pablo Picasso, JARNY Ecole élémentaire Jules Ferry, JARNY Ecole maternelle Jules Ferry, JARNY
<b>Les Libellules</b>	Ecole élémentaire Jean Morette, LABRY Ecole maternelle La Fontaine, LABRY
<b>Les Lucioles</b>	Ecole élémentaire Paul Pêche, DONCOURT LES CONFLANS Ecole maternelle Jules Ferry, DONCOURT LES CONFLANS Ecole élémentaire Alphonse Daudet, GIRAUMONT Ecole maternelle, GIRAUMONT
<b>Les Mille-Pattes</b>	Ecole élémentaire Paul Bert, CONFLANS EN JARNISY Ecole maternelle Jacques Prévert, CONFLANS EN JARNISY Ecole élémentaire, JEANDELIZE Ecole maternelle, JEANDELIZE Ecole élémentaire, AFFLEVILLE Ecole élémentaire, NORROY LE SEC Ecole maternelle, NORROY LE SEC

### Les sites de restauration :

<b>Lycée Jean Zay JARNY</b>	Ecole élémentaire Langevin Wallon, JARNY Ecole élémentaire Saint Exupéry, JARNY
<b>Maison du Temps Libre DONCOURT LES CONFLANS</b>	Ecole élémentaire Paul Pêche, DONCOURT LES CONFLANS Ecole maternelle Jules Ferry, DONCOURT LES CONFLANS
<b>Salle des Sports LABRY</b>	Ecole élémentaire Jean Morette, LABRY Ecole maternelle La Fontaine, LABRY
<b>Salle « Le Pâquis » CONFLANS EN JARNISY</b>	Ecole élémentaire Paul Bert, CONFLANS EN JARNISY Ecole maternelle Jacques Prévert, CONFLANS EN JARNISY
<b>Périscolaire de JEANDELIZE</b>	Ecole élémentaire, JEANDELIZE Ecole maternelle, JEANDELIZE
<b>Foyer Guy Môquet JARNY</b>	Ecole maternelle Langevin Wallon, JARNY Ecole maternelle Yvonne Imbert, JARNY Ecole élémentaire Marcel Pagnol, JARNY Ecole maternelle Marcel Pagnol, JARNY Ecole élémentaire Pablo Picasso, JARNY Ecole maternelle Pablo Picasso, JARNY Ecole élémentaire Jules Ferry, JARNY Ecole maternelle Jules Ferry, JARNY

## II. Multi-sites « Les Moustiques »

### « Les Moustiques » : Pourquoi ? Comment ?

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, l'équipe de direction des accueils périscolaires de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences a choisi d'attribuer des noms aux quatre multi-sites.

Nous avons opté pour des noms d'insectes pour rester dans la lignée de la crèche appelée « La Coccinelle ».

Nous avons ensuite demandé aux enfants des différents multi-sites de procéder à un vote (choix entre plusieurs noms d'insectes) par le biais du concours « Un Nom Pour Mon Site ».

Chose faite, les enfants ont créé leur propre logo en rapport avec le nom choisi.

### Organisation du multi-site et locaux mis à disposition

Le multi-site « Les Moustiques » se compose de deux sites d'accueils pour les écoles suivantes :

- **L'école Elémentaire Langevin Wallon** de JARNY  
Les enfants sont accueillis dans une salle à l'étage et ont accès aux deux préaux fermés.
- **L'école Maternelle Langevin Wallon** de JARNY  
Les enfants sont accueillis dans une autre salle à l'étage de l'école élémentaire et ont également accès aux deux préaux fermés.
- **L'école élémentaire Saint Exupéry** de JARNY  
Les enfants sont accueillis dans une salle au rez-de-chaussée. Ils ont également accès au préau fermé et au préau ouvert.
- **L'école maternelle Yvonne Imbert** de JARNY  
Les enfants sont accueillis dans la même salle que les élémentaires de l'école St Exupéry et ont aussi accès aux différents préaux.

Notons que sur chaque site les animateurs ont la possibilité d'accéder aux cours de récréation et aux espaces verts des écoles.

### Composition de l'équipe

Le multi-site « Les Moustiques » est sous la responsabilité d'un coordinateur Francas (Maxime CUVILLIEZ) et d'une directrice (Aurélia D'AGOSTINO).

Deux secrétaires (Corinne MACIOTTA et Nadine LUTHOLD) sont chargées du travail administratif (inscriptions, absences, commandes de repas, relations familles...) et font le lien avec la direction.

## Equipe d'animation :

<b>Ecole élémentaire Langevin Wallon</b>	<b>GUYMIER Marie-Claude</b> (référente de site côté maternelle).	BPJEPS LTP
	<b>Ingrid SZALATA</b> (référente de site côté élémentaire).	B.A.F.A.
	<b>LAVERNE Jennifer</b> (animatrice).	Sans Formation
<b>Ecole élémentaire Saint Exupéry</b>	<b>BOLLINI Rachel</b> (référente de site)	B.A.F.A.
	<b>CHETOUANE Wendy</b> (animatrice)	B.A.F.A.
	<b>GERARD Christine</b> (animatrice)	Sans Formation
<b>Ecole maternelle Yvonne Imbert</b>	<b>Dorine MACHADO</b> (référente de site)	B.A.F.A.

## Fonctionnement du multi-site

### ▪ Accueil des enfants le matin

- Les accueils débutent dès 7H00, avec possibilité d'une arrivée échelonnée.
- Les animateurs accueillent physiquement les enfants et leurs parents ; c'est-à-dire qu'ils vont à la rencontre des parents pour récupérer leur(s) enfant(s).
- A 8H20, les animateurs emmènent les enfants auprès des enseignants.
- L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée dans de bonnes conditions autour d'activités calmes. Les animateurs sont auprès des enfants et animent ce temps ; ils proposent des activités et sont auprès d'eux.

### ▪ Accueil des enfants le soir

- L'accueil débute dès la sortie d'école, avec possibilité de départ échelonné avec les parents.
- Il est important que les animateurs puissent recenser les besoins et les envies des enfants afin de leur proposer une prise en charge efficace et ce dans le respect du projet éducatif et du projet pédagogique.
- Lorsque les animateurs sont en binôme, ils doivent proposer des activités différentes et inciter les enfants à s'inscrire dans l'une ou l'autre.
- L'organisation mise en place doit permettre à chaque enfant de s'épanouir, tout en contribuant à la réussite de son parcours éducatif et à son intégration dans la société.
- Les animateurs sont en charge de la préparation du goûter qui se doit d'être équilibré (un produit fruitier, un produit céréalière, un produit laitier et une boisson).
- La durée du goûter est d'une vingtaine de minutes, lavage des mains et débarrassage de la table compris.
- Après le goûter, les enfants commencent ou non, selon leur envie et leur choix, une activité.
- Après 17H30, un temps d'autonomie cadré leur est proposé afin de terminer la journée en douceur.

## L'accueil et la prise en charge des enfants par les familles

Les familles sont invitées à reprendre leurs enfants dans l'enceinte même de l'accueil périscolaire. L'enfant est pris en charge par l'accueil périscolaire à partir de l'instant où les parents ou la personne qui l'accompagne le remet à un animateur.

Les parents doivent transmettre à la direction toute information nécessaire au bon fonctionnement de la journée et les précisions concernant le bien-être et la reprise de l'enfant.

La prise en charge par l'accueil périscolaire se termine à la remise de l'enfant par un animateur aux parents ou exclusivement à toute personne nommément désignée sur la fiche d'inscription (si une autre personne que celles autorisées vient chercher l'enfant, la directrice du site devra être prévenue, et l'enfant ne sera pas autorisé à repartir avec cette personne) ;

Une pièce d'identité est susceptible d'être demandée.

**Aucun enfant mineur ne sera autorisé à repartir seul sans autorisation écrite des parents.  
Aucun enfant mineur ne sera autorisé à être récupéré par un autre enfant mineur, sauf dérogation écrite des parents.**

## Retard

Lorsque les animateurs ne peuvent joindre le responsable légal d'un enfant au-delà de l'heure de fermeture du site (18H30), le contact est pris avec un autre parent ou une personne désignée. Si les personnes ne sont pas joignables, l'enfant est confié à la gendarmerie.

## III. Restauration scolaire du lycée Jean Zay

### Organisation de la restauration scolaire

Lors de la pause méridienne, les enfants des écoles maternelles Langevin Wallon et Yvonne Imbert se rendent au foyer Guy Mûquet de JARNY.

Les enfants des écoles élémentaires Langevin Wallon et Saint Exupéry prennent leur repas au lycée Jean Zay dans une salle de restauration qui leur est réservée.

Ayant la responsabilité du site de restauration du lycée, je développerai plus particulièrement son fonctionnement.



## Composition de l'équipe

<b>Ecole élémentaire Langevin Wallon</b>	<b>Aurélia D'AGOSTINO</b> (Directrice)	BPJEPS LTP
	<b>Ingrid SZALATA</b> (référente de site côté élémentaire).	B.A.F.A.
	<b>LAVERNE Jennifer</b> (animatrice).	Sans Formation
<b>Ecole élémentaire Saint Exupéry</b>	<b>BOLLINI Rachel</b> (référente de site et directrice adjointe)	B.A.F.A. et stagiaire B.A.F.D
	<b>GERARD Christine</b> (animatrice)	Sans formation
	<b>CHETOUANE Wendy</b> (animatrice)	B.A.F.A

## Fonctionnement de la restauration scolaire

Les enfants de l'école élémentaire Langevin Wallon se rendent en bus sur le site de restauration. Ceux de Saint Exupéry font le trajet en pédibus et se trouvent déjà à la cantine lorsque les autres enfants arrivent.

La salle de restauration se divise en quatre secteurs ; chaque animateur occupe un secteur et s'installe à table avec les enfants de façon à voir l'intégralité des enfants installés sur son secteur. L'animateur gère entièrement son secteur, de la distribution du repas au débarrassage de celui-ci.

A la fin du repas, les enfants déposent leurs déchets dans un même plat et regroupent leurs assiettes et couverts en bout de table. Les animateurs se chargent de débarrasser eux-mêmes les tables afin d'éviter que les enfants ne se lèvent. Les tables sont ensuite nettoyées pour laisser place aux activités.

Le temps d'activités après le repas est d'environ 15 minutes. Les activités socio-éducatives sont au choix de l'enfant ; plusieurs activités sont proposées (lecture, activités manuelles, jeux extérieurs...) par les animateurs et ce sont les enfants qui s'y inscrivent.

Les animateurs doivent être physiquement présents auprès des enfants lors de ces temps, ils ne doivent pas être de simples spectateurs.

Notons, que les enfants de Saint Exupéry regagnent leur école après le repas pour leur temps d'activités. Seuls les enfants de Langevin Wallon restent sur place.

- Il est important que les animateurs incitent les enfants à goûter à tous les aliments proposés dans le menu et doivent être vigilants à ce qu'il se passe dans leur zone.
- Ils vérifient les régimes alimentaires particuliers et les allergies alimentaires (voir registre alimentaire sur le site).
- Les morceaux de pain sont limités à 2 (3 si l'enfant n'a rien mangé).
- La tenue à table : pas de casquette, chapeau, manteau. Les enfants doivent être correctement assis, ne pas se lever, ne pas hurler.

- Si un enfant renverse de l'eau, jette de la nourriture, c'est à lui de nettoyer.
- Le passage aux toilettes s'effectue avant le repas, sauf urgence.
- En fin de repas, les enfants débarrassent leur table et la nettoie.
- Les enfants ne doivent pas sortir du restaurant avec de la nourriture. Tout est mangé sur place.
- Les animateurs se répartissent à table avec les enfants et partagent leur repas avec eux (privilégier les tables « turbulentes »).
- Les enfants participent aux différentes tâches de service (un tableau des services est mis en place pour chaque site de restauration), ils rangent leur chaise et sortent dans le calme (sortie zone par zone).
- Les jeux/jouets sont interdits à table.
- Les téléphones portables, MP3, DS sont interdits en temps périscolaires (demander à l'enfant de les garder en classe sinon les confisquer).

## Elaboration des repas

- Les repas sont confectionnés par la cuisine du Lycée Jean Zay directement préparés et consommés sur place.
- Le repas est composé comme suit : entrée, plat adapté, fromage, dessert, eau et pain.
- Il est veillé notamment à l'équilibre nutritionnel de l'enfant.
- Les allergies alimentaires sont signalées sur la fiche d'inscription et sur la fiche sanitaire de l'enfant. Une copie du PAI est transmise au gérant de cuisine. Les régimes particuliers sont respectés.
- Les enfants soumis à un régime alimentaire particulier ne peuvent être accueillis sans qu'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) ne soit mis en place.

## IV. Rôle de chacun

### Les Francas

L'accueil périscolaire est un service proposé par la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences (O.L.C.) et dont la gestion est confiée à l'association départementale des FRANCAS de Meurthe et Moselle.

L'O.L.C. définit les grandes orientations éducatives et alloue au prestataire (LES FRANCAS) un budget de fonctionnement.

### Le directeur de multi-site

Le directeur de multi-site est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif et du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

Il élabore, en concertation avec son équipe d'animation, le projet pédagogique qui précise ses conditions de mise en œuvre concernant : l'âge des mineurs accueillis, la nature des activités proposées, la modalité de participation des enfants, le fonctionnement et l'organisation de l'accueil. Le directeur de multi-site coordonne l'équipe d'animation et veille à l'efficacité de leurs projets d'animation en rapport avec le projet pédagogique.

Il fait le lien entre les différents acteurs de la vie périscolaire : les enfants, les familles, le secrétariat, les intervenants, les écoles...

## **L'équipe d'animation**

Les animateurs ont pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants accueillis. Ils ont la responsabilité d'un groupe de mineurs ; le nombre d'animateurs présents sur site dépend de l'effectif total des enfants et de leurs âges.

Les animateurs ont également pour mission d'animer les temps d'activités, qui se doivent d'être adaptés aux capacités, aux difficultés et aux besoins des enfants. Il est important que les animateurs prennent en compte leurs envies dans la réalisation de leurs projets.

Ils sont chargés d'assurer la sécurité physique et morale des enfants qui leurs sont confiés. Partie prenante du projet pédagogique, les animateurs doivent avoir un comportement exemplaire tant dans leurs propos que dans leurs attitudes.

## **Les enfants et leurs familles**

Les enfants viennent en accueil périscolaire pour passer de bons moments ensemble et profiter des activités proposées tout en participant à la vie quotidienne (proposition d'activités, participation aux différentes tâches...).

Sans les enfants et leurs familles (parents, familles d'accueils...), l'accueil périscolaire ne pourrait pas exister. En effet, ce sont bien eux qui nous confient les enfants dont nous avons la responsabilité. Que serait un accueil périscolaire sans enfant ?

## **V. Les espaces de rencontres et d'échanges**

### **Entre la direction et l'équipe d'animation**

Le directeur de multi-site et les membres de son équipe d'animation sont amenés à se rencontrer tout au long de la journée ; les temps d'échanges ne sont donc pas toujours formels (transmission des modifications des plannings enfants, demandes de matériel...).

Cependant, il est important de formaliser des temps d'échanges au cours de la semaine ; une réunion est donc prévue tous les jeudis après-midis de 14H30 à 16H00.

Cette réunion d'équipe hebdomadaire a pour but de transmettre des informations collectives, des documents, les plannings enfants... Elle permet également de faire le bilan sur les jours passés et de préparer les jours à venir.

## Entre l'équipe et les familles (familles d'accueil, foyer...)

La présence physique de l'équipe d'animation et du directeur de multi-site sur l'accueil leurs permet d'être au contact direct des familles. Cette proximité facilite les échanges relatifs aux enfants, aux activités proposées, à l'organisation de l'accueil...

Le directeur de multi-site est joignable à tout moment de la journée et est disponible autant pour son équipe d'animation que pour les familles.

Différentes manifestations permettent aux acteurs (familles, équipe d'encadrement et d'animation...) de se rencontrer et d'échanger : kermesse annuelle de l'accueil, rencontres parents/équipe (parentalité).

Les familles ont également la possibilité d'échanger directement avec le secrétariat (permanence au bureau, téléphone, mail) pour inscrire leur(s) enfant(s), modifier leurs plannings, régler leurs factures...

## Entre l'équipe et les partenaires

Les FRANCAS font régulièrement appel à des intervenants extérieurs (musique, sports...). Les rencontres et les échanges sont nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets : mise en commun des savoir-faire, des savoirs-être...

## VI. Objectifs éducatifs visés et moyens de mise en œuvre

Les objectifs visés par l'accueil périscolaire s'inscrivent pleinement dans l'ensemble des articles contenus dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Notre action éducative, visant à favoriser le développement des potentialités de chacun tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale, est axée sur quatre points. A savoir :

- la citoyenneté, la participation et la socialisation
- l'autonomie
- l'éducation à l'environnement et l'hygiène de vie
- la parentalité
- la sensibilisation au Handicap

### Citoyenneté, Participation et Socialisation

Nous définissons la citoyenneté comme étant l'état de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu comme membre d'un groupe et de participer à la vie de ce groupe. Elle confère des droits et des devoirs à l'individu.

Citoyenneté et participation sont des notions étroitement liées. En effet, l'accès à la citoyenneté passe aussi par la participation des enfants accueillis.

L'enfant a un rôle actif au sein des accueils périscolaires ; cela lui permet de se sentir concerné par le monde dans lequel il évolue et l'aidera à tenir son rôle de citoyen lorsque le moment sera venu.

Il en est de même pour la socialisation que nous définissons comme un processus par lequel un individu apprend et intériorise les différents éléments (valeurs, principes...) de son groupe ; ce qui lui permet de construire sa propre identité et de s'adapter aux autres groupes (vivre ensemble). Nous parlons ici de processus de socialisation car elle n'est pas innée, elle se construit tout au long de la vie.

#### **Moyens de mise en œuvre :**

- Mettre en place un cadre réglementaire (charte) conférant des droits et des devoirs à l'enfant.
- Faire connaître les Droits de l'Enfant et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- Mettre en place des espaces où l'enfant a la parole : forums, boîte à idées...
- Favoriser la prise de décision en permettant à l'enfant de choisir les activités qu'il souhaite réaliser.
- Favoriser la prise de parole.
- Intégrer les règles de vie au sein d'un collectif.
- Favoriser les échanges entre les enfants et entre les enfants et les adultes.
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.
- Favoriser la mixité, le brassage.
- S'ouvrir vers l'extérieur en proposant des ateliers linguistiques (Anglais), musicaux, sportifs...
- Mettre en place une Association Temporaire d'Enfants Citoyens (A.T.E.C).

## **Autonomie**

Nous définissons l'autonomie comme étant la capacité à se conduire soi-même.

L'autonomie fait appel à différentes sphères chez l'enfant et elle intervient aussi bien dans son développement moteur, cognitif, social, affectif que moral.

Il s'agit pour nous de créer des situations de formation et d'accompagner l'enfant dans sa construction pour ensuite se dégager progressivement afin d'éviter toute situation de dépendance.

#### **Moyens de mise en œuvre :**

- Responsabiliser l'enfant sur les différents temps du quotidien : chef de rang, chef de table...
- Proposer des « temps libres » que l'enfant occupe comme il le souhaite et ce dans les limites du cadre.
- Permettre à l'enfant de choisir ses activités.
- Faire participer l'enfant à la vie collective, à la vie quotidienne des accueils : débarrasser la table, ranger après une activité, boîte à idées, forums...

## **Education à l'environnement (biodiversité, recyclage, alimentation)**

L'éducation à l'environnement et au développement durable permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture.

L'éducation à l'environnement vise à former des citoyens conscients, responsables et respectueux des autres et de leur environnement, capables de participer à l'action et la prise de décision collective.

L'action éducative relative à l'environnement doit permettre à chacun de découvrir que ses actes et ses comportements peuvent avoir des effets sur son environnement ; c'est en favorisant cette prise de conscience qu'elle peut aider chacun à devenir un bon citoyen.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est souvent associée à la notion d'écocitoyenneté.

### **Moyens de mise en œuvre :**

- Sensibiliser l'enfant aux problèmes liés à la vie humaine (bruit, pollution, économie d'énergie...).
- Faire connaître la notion de tri sélectif à l'enfant et l'inciter à trier ses déchets.
- Instaurer le tri sélectif sur les accueils.
- Favoriser le recyclage pour la mise en place des activités.
- Eviter le gaspillage (matériel, eau, alimentation...).
- Observer la faune et la flore.
- Sensibiliser l'enfant à l'équilibre alimentaire.
- Favoriser l'approvisionnement local, la qualité des aliments.
- Mettre en place des goûters équilibrés.
- Partenariat avec le dispositif Centre Aère des FRANCAS.

## **Parentalité**

Le terme de « parentalité » désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Au-delà du statut juridique conféré par l'autorité parentale, c'est un processus qui conjugue les différentes fonctions de la dimension parentale : matérielle, affective, morale et culturelle. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quel que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.

Les familles des enfants inscrits sur nos accueils sont des partenaires primordiaux dans la prise en charge que nous proposons. En effet, ce sont elles qui nous confient leur(s) enfant(s) et sans enfant nous n'existerions pas ; c'est sur un principe de coéducation que nous évoluons avec les familles.

### **Moyens de mise en œuvre :**

- Favoriser les échanges entre les familles et notre service.
- Instaurer des espaces de rencontres directement sur les accueils (boîte à messages, goûter préparé par les enfants à l'attention des parents...).
- Permettre aux familles de participer à la vie des accueils en les mettant à contribution (partage des compétences...).

## Sensibilisation au Handicap

Toutes les structures sont en mesure d'accueillir un enfant en situation de handicap. Pour atteindre cet objectif des outils sont mis à disposition pour sensibiliser les enfants aux différents handicaps.

C'est en jouant et en pratiquant ensemble des activités culturelles ou sportives que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leurs différences et la solidarité dont la société a besoin. L'enrichissement est aussi celui des autres enfants, dans la connaissance mutuelle, le regard porté sur les personnes en situation de handicap. En vivant au quotidien, en jouant et en pratiquant ensemble des activités, les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences, le partage et la solidarité.

### Moyens de mise en œuvre :

Mise en situation, expérimenter des nouvelles sensations, jouer ensemble pour voir le handicap d'une autre façon.

Pour cela nous serons guidés par une animatrice « accessibilité » FRANCAS pour mettre en place différents ateliers de sensibilisation au handicap avec les enfants permettant :

- de mieux comprendre le handicap dans ses conséquences multiples et les mécanismes de compensations
- de belles prises de consciences
- de créer des liens et des échanges
- d'apprendre à mieux communiquer
- de revenir sur les idées reçues
- de mettre en place des bonnes pratiques managériales et de collaboration
- d'expérimenter différentes situations de handicap
- mettre en place des soirées parentalité sur le thème du handicap
- la location des malles pédagogiques FRANCAS

Voici quelques idées de jeux ou d'activités à faire avec un groupe d'enfants :

- repas dans le noir ou les yeux bandés
- discuter avec des casques anti-bruit
- simplifier un texte
- suivre les instructions
- décoder des images
- loto des odeurs
- loto tactile
- dessinez c'est gagné...

## VII. Accueil d'enfants en situation de handicap

**Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :** « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement

*par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».*

## **Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.)**

L'accueil d'enfants porteurs de handicap(s) nécessite l'élaboration d'un protocole, en plusieurs étapes, appelé P.A.I.

Avant la mise en place du P.A.I., il est nécessaire d'organiser une réunion d'information (premier contact) où doivent être présents les parents, l'enfant, l'équipe d'animation et d'encadrement, l'équipe enseignante, le médecin de l'enfant ou son pédopsychiatre et l'élú détaché au péricolaire

L'objectif de cette réunion est d'établir un état des lieux de la situation de l'enfant (possibilités, difficultés...). Elle permet également à la famille d'exprimer ses demandes et à chacun de prendre connaissance de ses responsabilités.

Lors de cette réunion, différents points sont abordés ; à savoir :

- La faisabilité de la demande d'intégration de l'enfant en rapport avec les possibilités locales (moyens humains, matériels...).
- La définition des besoins et des particularités de l'enfant.
- La mise en place d'un contrat d'intégration précisant les moyens (matériels, humains, financiers) nécessaires à l'accueil de l'enfant.
- La définition du rôle de chacun (enfant, famille, animateurs...).
- L'accessibilité des locaux.

Il est nécessaire que chacun puisse prendre conscience que l'accueil reste un lieu ouvert à tous et qu'il ne sera peut-être pas possible pour toutes les demandes.

## **Fonctions de chacun**

- **La famille de l'enfant porteur de handicap** : Les parents expriment clairement leur demande quant à la prise en charge de leur enfant. Ils doivent informer l'équipe sur le comportement, le vécu, les possibilités, les difficultés, le(s) handicap(s) de leur enfant. Ils prennent connaissance des conditions d'accueil et se positionnent.
- **L'enfant** : Dans la mesure du possible, l'enfant est invité à s'exprimer sur son ressenti.
- **L'équipe d'animation et d'encadrement** : L'équipe doit se donner les moyens de se renseigner sur le(s) handicap(s) de l'enfant pour favoriser son intégration. Par la suite, elle transmettra les informations sur le quotidien de l'enfant au sein de la structure.



- **L'équipe enseignante** : Tout comme l'équipe d'animation et d'encadrement, l'équipe enseignante doit se donner les moyens de se renseigner sur le(s) handicap(s) de l'enfant. Elle transmettra également les informations sur le quotidien de l'enfant au sein de l'école.
- **Le médecin ou le pédopsychiatre** : Il est présent pour informer sur le(s) handicap(s) de l'enfant et peut conseiller l'équipe d'animation quant à leur prise en charge. Il assure le suivi de l'enfant.
- **L'élú de référence** : Il représente la ville. Il prend connaissance du P.A.I. envisagé et exprime son avis.

## Mise en œuvre du P.A.I.

Il est primordial de créer un lien privilégié entre la famille, l'enfant et l'accueil et ce dès le début de la prise en charge.

La notion d'animateur référent peut apporter un « plus » dans ce sens.

Durant toute la période d'accueil, des temps d'échange et de partage entre les différents acteurs vont permettre le réajustement et la consolidation du P.A.I.

L'idée étant que l'enfant porteur de handicap(s) puisse participer, avec les autres, aux activités éducatives proposées par l'équipe d'animation.

A la fin de la période d'accueil, une dernière rencontre entre tous les acteurs permettra de dresser un bilan (évaluation globale) de la situation de l'enfant.

## VIII. Evaluation qualitative et évaluation quantitative

### Evaluation qualitative

- Pertinence du projet : les objectifs sont-ils adaptés ?
- Efficience du projet : les objectifs sont-ils atteints et pourquoi ?
- Effets sur le public : est-ce que le projet a un impact sur les enfants, sur les familles ?
- Retours des enfants sur les activités proposées.
- Retours des familles sur les accueils lors des inscriptions périodiques, de la kermesse annuelle...

### Evaluation quantitative

- Effectif des enfants inscrits sur les accueils (matin, soir, semaine...)
- Fréquence d'animations spécifiques (interventions d'associations, soirées parentalités etc.)

## IX. Le budget

Le budget nous permet de fixer des points de repère tout au long de l'année, de savoir si ces résultats réels correspondent à ce qui avait été planifié ou anticipé.

Le budget d'un multi-site repose sur le nombre de présences enfants défini par le tableau ci-dessous et ne prend en compte en terme de charges que ce qui est relatif à son fonctionnement, c'est-à-dire le matériel pédagogique, les prestations pédagogiques, les goûters et du divers (trousses de soins, matériel d'entretien, frais administratifs...)

		Matin	Midi & Repas	Soir
Pédagogique (matériel + prestations)		0,41 €	0,06 €	0,41 €
Frais de fonctionnement		0,05 €		0,05 €
Gouter + Collation				0,20 €
<b>Budget autorisé</b>	<b>1,18 €</b>	<b>0,46 €</b>	<b>0,06 €</b>	<b>0,66 €</b>

## X. Protocole Sanitaire

Durant l'accueil des mesures sont appliquées, ce qui implique l'aménagement des espaces adapté ainsi que la définition de groupes d'activités selon le protocole communiqué disponible sur <https://www.jeunes.gouv.fr/protocole-sanitaire-acm-session-bafa-bafd>

Un exemplaire du protocole est disponible sur chaque lieu d'accueil

